

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

OBJET / GAIA : ALSH : avenants aux conventions de financement de la fréquentation de l'ASLH de Cambo-les-Bains par les enfants domiciliés hors de la commune.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaïa Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Jacques Lassus ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Peio Etxeleku à Mme Amaïa Beyrie ; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aristizabal, adjointe expose :

Afin d'harmoniser la participation forfaitaire appliquée à chaque commune dont les enfants fréquentent un centre de loisirs hors de sa commune d'habitation, par délibération en date du 11 juillet 2022, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer des conventions de financement de la fréquentation de l'ASLH de Cambo-les-Bains par les communes de Louhossoa, Itxassou, Halsou et Larressore.

Le tarif convenu est de 10 € par journée et par enfant présent.

Mme Aristizabal propose au Conseil municipal de renouveler ces conventions dans les mêmes conditions à savoir :

- Contribution financière d'un montant de 10 € par journée et par enfant.

Ces conventions seront renouvelées chaque année par tacite reconduction sauf si demande de modification de l'une ou l'autre des parties après établissement de la nouvelle tarification de l'ALSH de Cambo-les-Bains.

Où l'exposé de Mme Aristizabal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE les Conventions de financement de la fréquentation de l'A.L.S.H de Cambo-les-Bains par les enfants des communes de Louhossoa, Itxassou, Halsou, Larressore ;

AUTORISE M. le Maire à signer lesdites Conventions ci-annexées ainsi que tout document nécessaire à la prise en compte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza